

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 08/24/2015
Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : peindre

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Flam. Liq. 2 H225
Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318
Carc. 2 H351
Repr. 2 H361
STOT RE 2 H373
Aquatic Chronic 3 H412

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



GHS02

GHS05

GHS08

Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS-US) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P260 - Ne pas respirer les brouillards, vapeurs
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau de l'eau
P303+P361+P353 - Si sur la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P310 - Appeler immédiatement un médecin
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO2), de la poudre d'extinction sèche, de la mousse pour l'extinction
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation de collecte des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

2.4 Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

27.73 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Oral)

27.92 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Dermal)

27.92 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification SGH-US
tert-Butylbenzene	(n° CAS) 98-06-6	15.41 - 21.57	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315
Xylene	(n° CAS) 1330-20-7	16.46	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315
1,4-diethylbenzene	(n° CAS) 105-05-5	3.08 - 9.25	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
éthylbenzène	(n° CAS) 100-41-4	5.02	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
Toluene	(n° CAS) 108-88-3	3.16	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361 STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
1,2,3-Trimethylbenzene	(n° CAS) 526-73-8	1.54 - 3.08	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336
indan	(n° CAS) 496-11-7	0.31 - 1.54	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304
1,2,3,5-tetramethylbenzene	(n° CAS) 527-53-7	0.31 - 1.54	Eye Irrit. 2A, H319
m-diethylbenzene	(n° CAS) 141-93-5	0.31 - 1.54	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Naphthalene	(n° CAS) 91-20-3	0.03 - 0.31	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Zinc Octoate	(n° CAS) 136-53-8	0.14	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Consulter un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousse.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les structures et récipients adjacents au jet d'eau pour protéger et prévenir toute ignition. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éliminer toutes les sources d'ignition.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.
- Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Ne pas laisser de petites fuites ou pertes s'accumuler sur les surfaces de marche. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
- Procédés de nettoyage : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié. Après la reprise, rincez la zone avec de l'eau. Nettoyer la surface à fond pour enlever la contamination résiduelle.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, d'éclairage antidéflagrant.
- Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Produits incompatibles : Oxydants forts.
- Matières incompatibles : Sources de chaleur.
- Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

peindre.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
éthylbenzène (100-41-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	434 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	543 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	125 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr; kidney dam (nephropathy)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	435 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	543 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	125 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	434 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm
Toluene (108-88-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Visual impair; female repro;
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm
OSHA	OSHA PEL (Ceiling) (ppm)	300 ppm

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Toluene (108-88-3)		
OSHA	Remarque (OSHA)	(2) See Table Z-2.
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	565 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	150 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	377 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm
Xylene (1330-20-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	434 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	651 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	150 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr; CNS impair
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	435 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	651 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	150 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	434 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm
Zinc Octoate (136-53-8)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
1,2,3-Trimethylbenzene (526-73-8)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	123 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm
OSHA	Non applicable	
Naphthalene (91-20-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	79 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	15 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Hematologic eff; URT & eye irr; Skin; A3
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	50 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	10 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	79 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	15 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	52 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	10 ppm
tert-Butylbenzene (98-06-6)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
1,4-diethylbenzene (105-05-5)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
indan (496-11-7)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
1,2,3,5-tetramethylbenzene (527-53-7)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

m-diethylbenzene (141-93-5)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Éviter les éclaboussures. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés. Utilisez des gants en caoutchouc.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Respirateur à air si on travaille dans un espace confiné.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Empêcher toute fuite ou déversement.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide opaque.
Couleur	: Noire.
Odeur	: Solvant.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 111 °C
Point d'éclair	: 6 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 1000 - 2000 cSt @ 40 °C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 696 g/l
---------------	-----------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Rayons directs du soleil.

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives. Oxydes de carbone (CO, CO₂).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

éthylbenzène (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	17.8 ml/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	< 1500 ppm
ATE CLP (voie orale)	3500.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.500 mg/l/4h
Toluene (108-88-3)	
DL50 orale rat	5580 mg/kg EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
ATE CLP (voie orale)	5580.000 mg/kg de poids corporel
Xylene (1330-20-7)	
DL50 orale rat	> 3500 mg/kg
ATE (cutané)	1100.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.500 mg/l/4h
Zinc Octoate (136-53-8)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
Naphthalene (91-20-3)	
DL50 orale rat	490 mg/kg
DL50 cutanée lapin	20 g/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 340 mg/m ³ 1 hour
ATE CLP (voie orale)	490.000 mg/kg de poids corporel
ATE (cutané)	20000.000 mg/kg de poids corporel
1,4-diethylbenzene (105-05-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

éthylbenzène (100-41-4)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain
Toluene (108-88-3)	
Groupe IARC	3 - Non classable
Xylene (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Non classable
Naphthalene (91-20-3)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain
National Toxicology Program (NTP) Status	3 - Reasonably anticipated to be Human Carcinogen
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Toluene (108-88-3)	
LOAEL (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	1250 ppmv/6 h/jour

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Toluene (108-88-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	625 mg/kg de poids corporel/jour EU Method B.26. Increased relative weights of liver and kidney are interpreted as toxicologically insignificant differences in the absence of histological findings.
NOAEL (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	300 ppmv/6 h/jour OECD Guideline 453

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Voies d'exposition probables : Inhalation; Contact avec la peau et les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

éthylbenzène (100-41-4)	
CL50 poisson 1	5.1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	7.7 mg/l
NOEC (aigu)	3.3 mg/l

Toluene (108-88-3)	
CL50 poisson 1	5.5 mg/l
CE50 Daphnie 2	3.78 mg/l
ErC50 (algues)	134 mg/l
LOEC (chronique)	2.77 mg/l
NOEC chronique poisson	1.39 mg/l
NOEC chronique crustacé	0.74 mg/l

Zinc Octoate (136-53-8)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l 48 h
CE50 autres organismes aquatiques 1	0.22 mg/l 24 h Thamnocephalus platyurus; Read-across zinc sulfate

Naphthalene (91-20-3)	
CL50 poisson 1	> 0.91 (0.91 - 2.82) mg/l Oncornhynchus mykiss (From Koppers SDS)
CE50 Daphnie 1	>= 1.96 mg/l From Koppers SDS
CE50 autres organismes aquatiques 1	33 mg/l From Sigma-Aldrich SDS
CL50 poissons 2	> 1 (1 - 6.5) mg/l Pimpephales promelas (From Sigma-Aldrich SDS)
LOEC (aigu)	3.2 mg/l From Sigma-Aldrich SDS
NOEC (aigu)	1.8 mg/l From Sigma-Aldrich SDS

1,4-diethylbenzene (105-05-5)	
CL50 poisson 1	2.5 mg/l 24 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

éthylbenzène (100-41-4)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Toluene (108-88-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

Zinc Octoate (136-53-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	60 % 28 d

1,4-diethylbenzene (105-05-5)	
Biodégradation	-0.7 % 14 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

éthylbenzène (100-41-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Toluene (108-88-3)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	90
Log Kow	2.73

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Xylene (1330-20-7)	
BCF poissons 1	1.3 mg/l
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
Naphthalene (91-20-3)	
BCF poissons 1	>= 427 (427 - 1158)
1,4-diethylbenzene (105-05-5)	
Log Pow	4.06

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

- Description document de transport : UN1263 Paint (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base), 3, II
- N° ONU (DOT) : UN1263
- Désignation officielle de transport (DOT) : Paint including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base
- Department of Transportation (DOT) des classes de danger : 3 - Flammable liquid
- Groupe d'emballage (DOT) : II - Danger moyen

ADR

- Description document de transport : UN 1263 PEINTURE, 3, II, (D/E)
- Désignation officielle de transport (ADR) : PEINTURE
- Groupe d'emballage (ADR) : II
- Classe (ADR) : 3 - Liquides inflammables

Transport maritime

- N° ONU (IMDG) : UN 1263
- Nom d'expédition (IMDG) : PEINTURES
- Classe (IMDG) : 3 - Liquides inflammables
- Groupe d'emballage (IMDG) : II

Transport aérien

- N° ONU (IATA) : UN 1263
- Désignation officielle de transport (IATA) : Paint
- Classe (IATA) : 3 - Flammable Liquids
- Groupe d'emballage (IATA) : II

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

éthylbenzène (100-41-4)	
Subject to reporting requirements of United States SARA Section 313 Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
Quantité à déclarer (Section 304 de la liste des listes de l'EPA) :	1000 lb

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Toluene (108-88-3)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis Subject to reporting requirements of United States SARA Section 313	
Quantité à déclarer (Section 304 de la liste des listes de l'EPA) :	1000 lb
Xylene (1330-20-7)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
Zinc Octoate (136-53-8)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
1,2,3-Trimethylbenzene (526-73-8)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
Naphthalene (91-20-3)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis Subject to reporting requirements of United States SARA Section 313	
Quantité à déclarer (Section 304 de la liste des listes de l'EPA) :	100 lb
Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes de danger	Delayed (chronic) health hazard Immediate (acute) health hazard
tert-Butylbenzene (98-06-6)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
1,4-diethylbenzene (105-05-5)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
indan (496-11-7)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
1,2,3,5-tetramethylbenzene (527-53-7)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
m-diethylbenzene (141-93-5)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	

15.2. Réglementations internationales

CANADA

éthylbenzène (100-41-4)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Toluene (108-88-3)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Xylene (1330-20-7)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Zinc Octoate (136-53-8)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
1,2,3-Trimethylbenzene (526-73-8)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Naphthalene (91-20-3)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
tert-Butylbenzene (98-06-6)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
1,4-diethylbenzene (105-05-5)
Listed on Non-Domestic Substances List (NDSL)
indan (496-11-7)
Listed on Non-Domestic Substances List (NDSL)
1,2,3,5-tetramethylbenzene (527-53-7)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
m-diethylbenzene (141-93-5)
Listed on Non-Domestic Substances List (NDSL)

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Réglementations UE

éthylbenzène (100-41-4)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Toluene (108-88-3)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Xylene (1330-20-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Zinc Octoate (136-53-8)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

1,2,3-Trimethylbenzene (526-73-8)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Naphthalene (91-20-3)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

tert-Butylbenzene (98-06-6)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

1,4-diethylbenzene (105-05-5)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

indan (496-11-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

1,2,3,5-tetramethylbenzene (527-53-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

m-diethylbenzene (141-93-5)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).

Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).

Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

15.3. Les réglementations américaines

éthylbenzène (100-41-4)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	54

Toluene (108-88-3)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Non	Oui	Oui	Oui	7000

Naphthalene (91-20-3)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

éthylbenzène (100-41-4)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Toluene (108-88-3)

U.S. - Massachusetts - Right To Know List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Naphthalene (91-20-3)

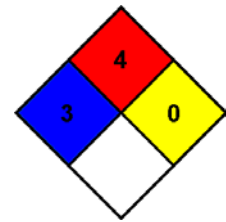
U.S. - Massachusetts - Right To Know List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

tert-Butylbenzene (98-06-6)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

SECTION 16: Autres informations

- Indications de changement : Document original.
- Sources des données : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).
European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.
Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.
OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.
TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.
- Abréviations et acronymes : ATE: Acute Toxicity Estimate. CAS (Chemical Abstracts Service) number.
CLP: Classification, Labelling, Packaging.
EC50: Environmental Concentration associated with a response by 50% of the test population.
GHS: Globally Harmonized System (of Classification and Labeling of Chemicals).
LD50: Lethal Dose for 50% of the test population.
OSHA: Occupational Safety & Health Administration.
PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic.
TWA: Time Weight Average.
TSCA: Toxic Substances Control Act.
- Autres informations : Aucun(e).
- Danger pour la santé NFPA : 3 - Une courte exposition peut provoquer de graves blessures temporaires ou résiduelles, même si une attention médicale rapide a été donnée.
- Danger d'incendie NFPA : 4 - Se vaporise rapidement ou complètement à pression atmosphérique et température ambiante, ou se disperse rapidement dans l'air, et brûle facilement.
- Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

Pyromark® High Temperature Paint 2500 Flat Black

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit